REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU

Envoyé en préfecture le 06/04/2023 117 Reçu en préfecture le 06/04/2023 Publié le 06/04/2023

ID: 051-215101114-20230405-202315-DE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 5 avril 2023

Afférents au CM: 15

L'an deux mille vingt-trois, cinq avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice

: 15

Présents

: 14

Convocation du 30 mars 2023

Présents : Mme ADAM Marie-Madeleine ; M. BEGUIN Jean-Marc ; Mme BEGUIN Sandrine ; M. CREPIN Jean-Paul; Mme DEON Marianne; Mme DIDON Mylène; Mme JOSSEAUX Sophie; M. LEPICIER David; M. MANNIELLO Olivier; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa; M. MAUDUIT Cédric; Mme NEUBARTH Kirsten; Mme PETIT Séverine; M. PHILIPPONNAT Charles.

Absents: M. James GUILLEPAIN.

Absents - excusés : néant.

Secrétaire de séance : Mme Léa MARQUES DE OLIVEIRA.

DELIBERATION 2023-15: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Vu le code général des collectivités locales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13 ; Vu l'instruction budgétaire et comptable M14; Vu le compte de gestion 2022;

Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire, a quitté la salle et Monsieur Jean-Paul CREPIN, 1er Adjoint au Maire, préside la séance et présente le compte administratif 2022.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Investissement

Dépens es	Prévu:	1 876 430,06
	Réalisé :	403 313,45
	Reste à réaliser :	1 432 276,11
Recettes	Prévu :	1 876 430,06
	Réalisé :	407 137,73
	Reste à réaliser	1 356 420,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépens es	Prévu :	509 209,00
	Réalis è :	420 985,96

Reste à réaliser : 00,00Recettes Prévu : 509 209,00

Réalisé : 535 205,39 Reste à réaliser 🗈 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement:

Fonctionnement : Résultat global : Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06/04/2023

²⁰²³**5**²**L**0

3 824 ID: 051-215101114-20230405-202315-DE

114 219,43 118 043,71

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2022 ci-dessus,
- Reconnait la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),
- Constate que les résultats du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif,
- Adopte le compte administratif 2022.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

THE CHAMPE AND A STATE OF THE CHAMPE AND A S

Le Maire, Jean-Marc BEGUIN